

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

Délibération n°2024-30

Objet :
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-huit heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de GOYAVE, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par Monsieur le Maire, le 20 juin 2024, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Maire, à la Salle des délibérations de l'Hôtel de Ville en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents au début de la séance : 15

Maire : M. Ferdy LOUISY

Adjoints :

Mme Jenifer GÉRAN
Mme GAMER Geneviève
Mme Suzy LAPIERRE DE MELINVILLE

Conseillers municipaux

M. Lucien JOSÉPHINE
M. Philippe TARER
Mme Nadia CONSTANT
M. Félix EMMANUEL
Mme Hélène NAGAMAN
Mme Marielle LAROCHELLE
Mme Léone FORTUNÉ
Mme Cynthia CHAPOULIE
Mme Jacqueline JANGAL
Mme Tiphany MELANE
M. Meddy TOTO

Nombre de membres	En exercice	29
	Présents	16
	Absents	12
	Procuration	01
Vote	Pour	17
	Contre	00
A l'unanimité	Abstention	00
	Votants	17

Date de la convocation	21 juin 2024
Acte rendu exécutoire	
le. 15 JUIL. 2024.....	
après transmission électronique en Préfecture	
le. 15 JUIL. 2024.....	
et mise en ligne sur le site de la commune	
le. 15 JUIL. 2024.....	

Absents ayant donné pouvoir : 01

Mme Chantal REGENT donne procuration à Mme Jacqueline JANGAL

Arrivé(e.s) en cours de séance: 01 : M. Luc DONNET (arrivé à 18h49)

Absents : 12

M. Daniel PÉTRIS, M. Achille ADONAÏ, M. Michel CATHERINE, M. Antoine SAHAÏ, M. Patrick BROCHANT, Mme Dominique BODESSON, Mme Marie-Louise MÉLON, M. Patrick PÉTRIS, Mme Esther GALETTE, M. Rémy SENNEVILLE, Mme Maryse CITRONNELLE, M. Bernard ZORA.

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20240716-1-BF

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité (Art L2121-37 du CGCT) : Mme Nadia CONSTANT

Réception par le Préfet : 15-07-2024

Publication le : 16-07-2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Pour le vote du compte administratif, le Conseil municipal est sous la présidence de Madame Jénifer GÉRAN, suivant délibération de ce même jour n°2024-28

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives, le compte de gestion dressé par Monsieur le comptable public, et le compte administratif 2023 du budget principal de la ville de Goyave ;

Hors la présence de Monsieur le Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Article 1 : de voter et arrêter les résultats définitifs du compte administratif 2023 du budget principal de la commune de Goyave, tels que définis ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	5 634 803,25 €	7 996 563,80 €
RECETTES	6 182 813,03 €	9 598 647,22 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	548 009,78 €	1 602 083,42 €
SOLDE EN N-1 RECETTES (001)	/	/
SOLDE EN N-1 RECETTES (002)	2 199 884,97 €	/
RESULTAT DE CLOTURE	2 747 894,75 €	1 602 083,42 €
DONT RESTES À RÉALISER DEPENSES	486 529,11 €	440 709,63 €
RECETTES	/	/

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

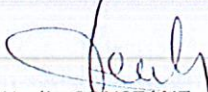
Article 3 : Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme

La Présidente de séance


Jénifer GERAN

La Secrétaire de séance


Nadia CONSTANT

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20240716-1-BF

Réception par le Préfet : 15-07-2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-30 DU 27 JUIN 2024 ; APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023
Publication le : 16-07-2024